

Compte-rendu de l'audience de la CNARELA au Ministère de l'Education nationale,

**le 8 décembre 2008**

**La CNARELA, représentée par M.H Menaut, présidente et S. Pedroarena a été reçue par Mark Sherringham, Conseiller auprès du Ministre Xavier Darcos. L'entretien a duré 1h 30.**

La CNARELA remet à M. Sherringham les deux demandes d'audience adressées en vain à M. de Gaudemar le 11 octobre et à M. le Ministre le 30 octobre, puis rappelle la demande d'audience (également vaine) demandée par Paul Demont, de la SEL, au nom des associations de français et de langues anciennes. Elle fait remarquer qu'accepter cette audience aurait fait gagner beaucoup de temps, si la concertation est bien à l'ordre du jour.

M. Sherringham s'étonne que M. de Gaudemar n'ait pas répondu et élude la deuxième remarque.

Les questions abordées ont été les CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques, la réforme des Lycées, le curriculum de latin et de grec présenté par Euroclassica.

#### **1) Euroclassica**

. Le Conseiller trouve intéressant le projet et demande à la CNARELA de faire une présentation d'Euroclassica et du curriculum afin de transmettre le projet aux instances françaises européennes.

#### **2) Les CAPES**

En préambule, la CNARELA se réjouit que les CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques soient toujours dissociés. M. Sherringham annonce que l'on pense à rééquilibrer la distribution des postes entre les deux CAPES.

##### **a) Le CAPES de LM**

La CNARELA déplore que le CAPES de LM ne propose plus d'épreuve de version latine ni d'interrogation orale de langue ancienne, alors que les professeurs de Lettres modernes peuvent être amenés d'une part à enseigner le latin, d'autre part à utiliser le latin dans leur apprentissage du français (lexique, grammaire, héritage latin dans la littérature).

M. Sherringham pense que le pourcentage de latinistes au CAPES de LM est faible, que le **latin doit être systématiquement à prévoir par les universités dans les masters de LM**. Il fait confiance aux universités pour l'évaluation disciplinaire.

##### **b) Le CAPES de LCL**

La CNARELA remet la motion votée lors de l'AG du 28 octobre 2008, selon laquelle les deux langues anciennes doivent être évaluées à l'écrit, demande des précisions sur la seconde épreuve d'écrit et la seconde épreuve d'oral. La CNARELA dit être attachée au principe suivant : un professeur doit être évalué de façon anonyme sur toutes les disciplines qu'il est amené à enseigner. Elle s'interroge également sur le bien-fondé de la deuxième épreuve d'oral qu'elle juge très théorique pour des candidats sans expérience et demande donc des précisions sur son contenu.

M. Sherringham pense qu'elle n'est pas si théorique, dans la mesure où les étudiants auront, dès avant de passer le CAPES, **des stages de « pratique accompagnée », c'est-à-dire qu'ils feront des cours à une classe devant un tuteur.**

La CNARELA se dit hostile au fait que des personnes **non-titulaires du concours fassent classe à des élèves.** Le Conseiller répond qu'un étudiant de master est plus qualifié disciplinairement qu'un vacataire qui est titulaire au mieux d'une licence. Il trouve que cette mesure est une amélioration de la formation des enseignants par rapport à l'état actuel. Pour les contenus, il nous renvoie à l'IG, qui a pour tâche de les fixer. La CNARELA s'étonne de la démarche qui consiste à fixer un cadre sans avoir réfléchi auparavant aux contenus.

### 3) La réforme du lycée

En disant à M. Sherringham que les associations de spécialistes n'ont pas été invitées au dialogue annoncé par M. de Gaudemar, nous lui remettons l'affiche de la CNARELA, ainsi que « La lettre ouverte » accompagnée de 521 signatures récoltées par une étudiante de l'Université Michel de Montaigne.

M. Sherringham « n'a pas entendu parler de cette action », mais semble connaître le nombre de lettres et d'affiches tirées quand nous le lui annonçons (3295 et 1771). Nous disons notre vive inquiétude de voir baisser les effectifs en latin et en grec notamment chez les futurs scientifiques.

Il nous annonce qu'il va nous rassurer.

#### EN SECONDE

1) Les élèves ne pourraient pas choisir **les 4 modules** dans un **seul** domaine, mais au moins **dans 3 domaines.**

2) **Les langues anciennes auraient « un traitement spécifique » dans les modules,** « un ministre ayant fait des études de lettres classiques étant sensible à ces disciplines » : on proposerait 2 modules successifs de langue et culture latines et deux modules successifs de langue et cultures grecques de 3h chacun. L'élève pourrait choisir 2 modules de latin et un module de grec, ou deux modules de grec et un module de latin. Donc on peut étudier le latin **et** le grec.

3) Question : les élèves qui n'ont étudié ni le latin ni le grec pourront-ils commencer au lycée ?

Oui, mais les modalités sont encore à définir.

4) **Le latin et le grec pourront apparaître dans les modules** d'accompagnement pour remédier notamment aux déficiences en grammaire en concertation avec le professeur enseignant le français ou les langues ou pour tout autre besoin en vocabulaire.

Ils pourront apparaître dans les modules d'approfondissement.

5) **La CNARELA souhaite que les langues anciennes entrent dans le tronc commun ; elle propose l'intitulé : « Sources gréco-romaines de la culture européenne » .** A ce sujet, La CNARELA fait allusion à l'hebdomadaire Le Point (4 /12/08) p 86 où il est mentionné que les Sciences économiques et sociales ont « arraché ministre la quasi-promesse d'entrer dans le tronc commun. Les langues anciennes n'ont pas eu cette chance... »

### **DANS LE CYCLE TERMINAL**

Nous remettons à M. Sherringham « La feuille de route de la CNARELA » rédigée par le bureau au mois de septembre. Il semble très intéressé par l'adaptation faite de l'enseignement du latin et du grec à chacun des trois domaines et nous demande à la fois de la lui faire parvenir et de l'envoyer à l'IG P. Charvet qui travaille sur les contenus.

- 6) Question de la CNARELA : **tous les modules seront-ils offerts dans tous les établissements**, garantissant l'égalité républicaine ? Y aura-t-il des **seuils** d'effectifs pour ouvrir un module ?

M. Sherringham répond qu'il faudra que certains établissements aient une offre ; il s'engage à donner une impulsion dans ce sens à la politique académique, à « agir » sur les recteurs.

On sait d'expérience que ces incitations sont vaines.

#### **Impression :**

Une seule avancée : l'annonce des modules successifs et de modules de grands débutants.